

Louhossoa



Luhuso

Tél : 0559933092 Fax 0559933498

Mail commune-de-louhossoa@wanadoo.fr

20160010

Conseil du 12 avril 2016

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M. Jean Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA

Etaient présents (11) :

DUCLOS Bernadette, DUPUY Gilbert, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART-BONNECAZE Carole, LARRALDE Ximun, LARRONDE Irène, MONGABURE Bernadette, OSPITAL Marie Dominique, SAINT-PIERRE Marie Claire, SAPPARART Bertrand: Conseillers

Etaient excusés (4) :

ALZURI Isabelle, JAUREGUIBERRY Jean Louis, OLHAGARAY MICHEL, ROUX Laurent

Secrétaire : SAINT-PIERRE Marie Claire

Objet : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS

Depuis la loi n°2004-809 du 13 août 2004, qui a introduit un article L. 5214-16-V dans le code général des collectivités territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre une communauté de communes et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés, et ce afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Dans ce contexte, la Commune de LOUHOSSOA entend solliciter de la Communauté de communes ERROBI, dont elle est membre, un fonds de concours destiné à financer l'extension de la station d'épuration, les travaux de modernisation de la mairie, la création d'une agence postale, la rénovation de deux classes pour l'accueil du temps périscolaire, les travaux d'amélioration et de sécurisation de la voirie communale.

Conformément à l'article L. 5214-16-V du code général des collectivités territoriales, la Commune de LOUHOSSOA ne pourra solliciter ce fonds de concours de la Communauté de communes ERROBI que par délibération.

Aussi :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5214-16-V ;

Vu les statuts de la Communauté de communes ERROBI et notamment les dispositions incluant la commune de LOUHOSSOA comme l'une de ses communes membres,

CONSIDERANT que la commune de LOUHOSSOA souhaite procéder à l'extension de la station d'épuration, des travaux de modernisation de la mairie, la création d'une agence postale, la rénovation de deux classes pour l'accueil du temps périscolaire, les travaux d'amélioration et de sécurisation de la voirie communale ;

CONSIDERANT que, dans ce cadre, la commune de LOUHOSOA envisage de demander un fonds de concours à la Communauté de communes ERROBI dont elle est l'une des communes membres ;

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de communes ERROBI en vue de participer au financement de :

- travaux de modernisation de la mairie, à hauteur de 96 158 euros ;
- Travaux bâtiments associations, à hauteur de 34 025 euros ;
- travaux d'amélioration et de sécurisation de la voirie communale, à hauteur de 56 200 euros ;
- Achat de terrain, à hauteur de 120 000 euros ;
- Achat information, à hauteur de 3 937 euros ;

Au total : 310 320 euros

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Adopté à l'unanimité,

Pour copie conforme
Louhossoa le 13 avril 2016
Le Maire
JP HARRIET

